

UNDT/2021/081, Rehman

Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a noté que le demandeur a indiqué dans sa demande qu'il avait été informé de la décision contestée le 1er octobre 2019 et qu'il n'avait pas demandé d'évaluation de ladite décision, comme requis. UNDT a donc jugé que la demande n'était pas à recevoir et l'a rejetée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas modifier sa date de naissance dans son dossier d'emploi.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande est à recevoir si un demandeur a précédemment soumis la décision administrative contestée pour l'évaluation de la gestion si nécessaire.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Rehman

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2021/021

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

14 Jul 2021

Duty Judge

Juge Bravo

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Management Evaluation

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Règlement de procédure

- Article 9

Jugements Connexes

2013-UNAT-335

2014-UNAT-406

2013-UNAT-313

UNDT/2018/081

UNDT/2020/074

UNDT/2021/003